

Montreuil, le 25 février 2015

La Fédération Française des Motards en Colère lance une pétition en ligne pour dénoncer le plan anti-pollution discriminatoire de la Ville de Paris.

Le 9 février 2015, le Conseil de Paris a voté l'interdiction des véhicules anciens, au motif de purifier l'air des Parisiens. Sont désignés comme « polluants » les camions et les cars de tourisme, les autos particulières fabriquées avant 1997 et tous les deux-roues motorisés immatriculés avant 2000. A partir de juillet 2016, ces véhicules seront interdits à Paris du lundi au vendredi. Cette classification ira en se durcissant jusqu'en 2020, année à partir de laquelle ne pourront rouler dans la capitale que les véhicules répondant aux normes les plus sévères. A terme, de tels projets concerneront aussi d'autres grandes villes de province.

Sous prétexte d'écologie, des milliers de véhicules en parfait état de fonctionner seront voués à la casse. Des centaines de milliers de salariés, d'étudiants, d'apprentis, de retraités, de demandeurs d'emploi qui n'ont pas d'autre alternative à la mobilité que d'utiliser un véhicule individuel vont donc être contraints d'acheter une voiture ou un deux-roues neuf ou très récent dans les cinq années à venir... ou d'être forcés de s'en passer !

L'appel à signer cette pétition va jusqu'au 22 mars, 1^{er} tour des élections régionales. A sa clôture, elle sera remise au premier ministre.

Pétition en ligne accessible sur le site de la FFMC :

<http://restrictioncirculationparis.ffmc.fr/>

Contacts presse :

Nathanaël Gagnaire, délégué général de la FFMC 06 83 91 65 27

Jean-Marc Bellotti, coordinateur antenne FFMC Paris-PPC 06 30 28 00 35

François Roger, bureau national de la FFMC, 06 83 26 30 59

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20
contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr